

1893. Manchester se trouve dans le centre commercial le plus considérable et le plus peuplé de l'univers, sa population est de 7,000,000 d'âmes. Cette communauté industrielle qui trouvera dans ce canal un secours matériel et un moyen de communication avec d'autres communautés, comprend 151 villes engagées dans les industries. Onze de ces villes ont une population de plus de 100,000 âmes; cent d'entr'elles ont plus de 10,000 âmes, et Manchester sera le port le plus rapproché et pour les produits et pour les besoins de cette vaste région. Le but principal qu'on s'est proposé d'atteindre en construisant ce canal, est de mettre le producteur, le fabricant et le consommateur en communication libre et directe, et les débarassant des moyens intermédiaires. Les œufs, le lard fumé et les jambons, les viandes en boîtes, les grains, les produits de l'industrie laitière et le bois du Canada peuvent être placés maintenant dans le centre de cette région habitée par sept millions d'âmes, à un taux de transport bien moins élevé que celui qu'on a payé jusqu'ici, et tandis que l'ouverture de ce canal est d'un haut intérêt au commerce de l'hémisphère occidentale, le Canada, de son côté, pourra soutenir avec beaucoup plus d'avantages la concurrence avec ses principaux rivaux, le Danemark pour les produits de l'industrie laitière, la Suède et la Norvège pour le bois, et les autres pays européens pour les œufs et autres articles. Pour démontrer que les prix du fret sont réduits, on mentionne entr'autres le lard fumé et les jambons dont le transport de Liverpool à Manchester coûtait, avant l'ouverture de ce canal, 15s. par tonne, et coûtera maintenant 6s. 7d.; les viandes en boîtes dont le taux était 17s. 5d. est aujourd'hui de 8s.; le grain qui était transporté au prix de 9s. 11d. pourra être placé sur le marché de Manchester au taux de 4s. 10d. par tonne, le taux du fret pour le transport du bois sera réduit de 9s. 5d. à 4s. 9d. par tonne.

Ces faits démontrent de quelle importance est l'ouverture du canal de Manchester pour le Canada. Les journaux ont annoncé dans leur compte rendu des cérémonies de l'inauguration, que parmi les 71 vaisseaux qui ont passé par le canal, le jour de l'ouverture, la place d'honneur fut donnée à un navire canadien venant de la Nouvelle-Ecosse.

## ARBITRAGE DES COMPTES PUBLICS.

353. L'Acte de la Confédération de 1867 contient une clause décrétant que le partage, crédit, obligations et actif du Haut et du Bas-Canada seraient laissés à une décision arbitrale. Les arbitres nommés ont été sir David Macpherson, représentant la province d'Ontario, le juge Day, représentant la province de Québec, et l'honorable M. Gray, représentant le gouvernement de la Confédération.

La majorité des arbitres ont rendu le jugement interlocutoire suivant :—

“ 1. Que l'Acte de l'Union n'a pas créé de fait ni de droit, d'acte de société entre le Haut et le Bas-Canada.